



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2019/50**

**Objet : Programmation de Faires du Lac  
Chapitre 9.1**

L'an deux mille dix-neuf, le 13 novembre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 13 novembre 2019

Date de convocation :  
30 septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES :  
Effectif statutaire :24  
(32 voix)  
En exercice : 24 (32  
voix)  
Membres présents : 15  
(20 voix)

Membres présents  
Vote(s) pour 15 (20 voix)  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président ; **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du budget ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère syndicale ; **M. Yves LELONG** Conseiller syndical suppléant de M. Raymond HONORE ; **Mme Valérie GRECARD**, conseillère syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Patrick PERNIN**, Conseiller Syndical ; **M. Jean Michel TRON**, Conseiller Syndical ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Conseillère Syndicale, **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical.

Etaient représentés et excusés :

M. Raymond HONORE représenté par Yves LELONG  
M. Roger MASSE, Mme Valérie ROSSI, M. Jean-Michel PAYOT, M. Pierre VOLLAIRE

Etaient invités et présents :

M. Christophe THIEUBAULT, M. Thierry ALLAMANO, Denis NOGUIER, Christian ROMAN, Olivier PELLOQUIN

### Exposé des motifs :

Le Président indique que depuis 2012 la journée « Faires du lac ! » est devenue un point fort et la marque d'ouverture de la Saison sur Serre-Ponçon. Le partenariat a été renforcé par l'aide financière de la Commune d'accueil et d'EDF chaque année, par l'inscription d'une obligation de participation des dépositaires d'AOT dans la convention qui les lie au syndicat mixte pour l'usage du domaine public, par le conventionnement avec l'association Kaya pour la sonorisation de la journée et par le conventionnement avec la Fondation du Crédit Agricole Alpes Provence (sur le Département des Haute Alpes).

La préparation, l'animation et le démontage de cette journée mobilisent par ailleurs les équipes techniques et administratives du S.M.A.D.E.S.E.P. de manière très conséquente.

Une analyse plus précise des 7 dernières journées organisées tend à démontrer qu'il serait pertinent de faire évoluer le concept en fonction de la caractéristique des lieux : tout en gardant l'aspect gratuit des activités nautiques proposées, il faut trouver, avec les professionnels, les leviers par lesquels la journée leur soit encore plus profitable, en renforçant par la même l'objectif d'une meilleure connaissance des lieux par les clientèles locales. La distance des sites vis-à-vis du réseau routier principal ou des grandes agglomérations limitrophes impacte légitimement cette manifestation, notamment pour sa partie « concert ».



Au-delà de ces réflexions qu'il faudra poursuivre en étroit partenariat avec les Communes, il convient cependant de planifier cette journée sur les 3 prochaines années. A cet effet, le Président propose de reprendre le tour du lac tel que mis en place depuis 2012.

**VU :**

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;

**CONSIDERANT :**

- Les différentes journées organisées

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 13 novembre 2019 :**

- **APPROUVE** le projet tel qu'exposé par Monsieur le Président,
- **DECIDE** d'organiser :
  - \* « Faites du lac ! 2020 » à Savines le lac
  - \* « Faites du lac ! 2021 » à Chorges
  - \* « Faites du lac ! 2022 » à Crots
- **DEMANDE** au Président d'engager les démarches auprès de ces Communes pour confirmer en début de chaque année leur engagement dans la manifestation et notamment leur soutien financier de 5 000 € tel que prévu par convention de partenariat.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Président,

**Victor BERENGUEL**

